

## RÉUNION PUBLIQUE

### THIERS-BOISNET

*Chers participants, vous avez été une soixantaine à vous connecter à cette réunion publique en visio-conférence et nous vous en remercions.*

*En complément de la présentation mise en ligne, support de la réunion publique portant sur le quartier Thiers-Boisnet, nous vous proposons ce compte-rendu reprenant les contenus des interventions et les réponses aux questions posées via la messagerie.*

### Sujets abordés

1. REQUALIFICATION DES RUES
2. PLACE MOLIERE
3. HALLES GOURMANDES
4. RIVES VIVANTES

### Intervenants

- Roch Brancour, adjoint au Maire en chargé de l'urbanisme, l'aménagement et du logement
- Marina Paillocher, adjointe au Maire chargée du quartier centre-ville
- Jacques-Olivier Martin, adjoint au Maire chargé de la voirie, des travaux et des bâtiments
- Iga Dolowy, architecte-urbaniste du cabinet Id Up
- Nathalie Amelot, directrice du projet Tramway – ALTER
- Olivier Réguer, directeur du projet Angers Cœur de Maine - ALTER

---

## REQUALIFICATION DES RUES

Iga Dolowy, architecte-urbaniste, a contextualisé les aménagements des espaces publics du secteur Thiers-Boisnet. Une balade urbaine avait été organisée en novembre 2018 afin d'obtenir le point de vue des résidents du quartier et proposer des aménagements au plus près des besoins et des attentes des riverains. Elle a ensuite présenté le futur aménagement des rues et ses enjeux, que vous retrouverez en intégralité dans la présentation en ligne.

### Questions – réponses

---

**Pour la rue Maillé, n'y a-t-il pas d'autre végétalisation prévue et organisée en dehors du mur du parking ?**

**Iga Dolowy :** Si, le végétal est un des axes principaux de cette requalification des rues. Dans la rue Maillé, il n'y aura pas de plantations d'arbres à grand développement mais plutôt des petites interventions ponctuelles sur des plantations basses ou grimpantes. On ne peut pas planter beaucoup car il y a des réseaux en dessous, une emprise de voirie relativement réduite et des accès à des garages qu'il faut conserver.

**Problème sur la rue Thiers : un nombre important de véhicules empruntent la voie d'entrée au parking sous-terrain de l'îlot Bergue pour accéder au quai Gambetta et cela pose un problème de sécurité.**

**Jacques-Olivier Martin :** L'utilisation de ce « shunt » est connu et évidemment interdit. Pour trouver une solution sécuritaire, il serait nécessaire que les propriétaires des résidences étudient la possibilité de limiter aux ayant-droits l'accès à ce parc de stationnement privé.

**Iga Dolowy :** Il s'agit d'une voie privée et la collectivité n'a pas la possibilité d'intervenir sur ce passage. C'est un problème à faire remonter aux syndicats ou lors des réunions d'habitants pour voir s'il y a des choses à mettre en place pour empêcher ces usages qui ne sont pas adaptés.

**Le croisement entre la place Hérault, la rue du Commerce et la rue Boisnet est dangereux et il y a régulièrement des accidents.**

**Jacques-Olivier Martin :** Il y a un rééquilibrage des flux prévu par la mise en adéquation du nombre d'entrées et de sorties sur cet îlot et sur l'ensemble du quartier. Cela va donner la possibilité de restructurer et de mieux sécuriser ceux qui arrivent en fonction de leur mode de déplacement (voitures, modes doux).

**N'est-il pas dommage que la promenade Gambetta soit côté façades et non côté Maine ? De fait, les piétons longeront la route et le parking en épi plutôt que la rivière.**

**Roch Brancour :** Dans le cadre du projet Rives Vivantes, on va pouvoir également longer la Maine en aménageant une promenade haute qui permettra de relier l'esplanade Cœur de Maine aux rives de Saint Serge via le quai Gambetta côté rivière et le quai Félix-Faure.

## Questions auxquelles les intervenants n'ont pas eu le temps de répondre

---

**Les poubelles des fast-foods encombrant le trottoir rue Boisnet.**

Une action de prévention pourrait être mise en place auprès des commerçants. Cependant, la rue Boisnet est hors limite du programme prévu de requalification des rues.

**Prévoyez-vous de refaire tous les trottoirs de la rue Maillé entre la place Molière et le boulevard Ayrault ? Ils sont abîmés depuis 20 ans.**

Il est prévu de refaire tous les trottoirs rue Maillé.

**L'accès à la place Imbach et la place Leclerc plus haut sera-t-il encore possible en voiture depuis le bas du quartier ? S'il y a un changement de sens de circulation au début de la rue Maillé (depuis le boulevard Ayrault) empêchant de remonter la rue du commerce via place Hérault, faudra-t-il faire le tour par le boulevard Ayrault au risque de se retrouver dans les embouteillages ?**

En effet, l'accès ne sera plus possible et il faudra emprunter le boulevard Ayrault. Le changement de sens des rues Maillé et du Commerce a été prévu pour supprimer ce shunt du boulevard Ayrault, qui provoque aujourd'hui un engorgement des rues du quartier qui ne sont pas faites pour supporter du trafic de transit.

**Est-il prévu des poubelles enterrées ?**

Oui, des conteneurs enterrés vont être installés rue Choudieu, rue du Mail et rue du Port de l'ancre. Ils prendront en compte les programmes de construction en cours et à venir sur le quartier.

**Quel sera le sens définitif de circulation de la rue Choudieu ?**

La rue Choudieu sera en sens unique vers le Boulevard Ayrault.

**Ce retour de la végétalisation remontra-t-il au-dessus de la rue Boisnet jusqu'à la place du Ralliement ?**

Le programme s'arrête au périmètre du quartier Thiers – Boisnet. Il n'y a pas d'intervention prévue au-delà pour cette opération.

### Suite proposée par les élus

---

Afin que les personnes du quartier (actifs et résidents) prennent connaissance du projet de requalification des rues plus en détail, quelques permanences sont programmées en présence des élus.

Il est également proposé de mettre à disposition les plans détaillés à la Maison des Projets située 7, rue Plantagenet ou par tout autre moyen dématérialisé.

## PLACE MOLIERE

**Nathalie Amelot :** le projet Tramway inclut le repositionnement de la station Molière car 2 lignes de tramway vont s'y arrêter : la ligne B qui fera Belle-Beille / Molière / Monplaisir et la ligne C, qui fera Belle-Beille / Molière / Ralliement / Gare / La Roseraie. Il n'était pas possible d'effectuer ce trajet si on maintenait la station de tramway telle qu'elle était.

La collectivité a demandé d'élargir le périmètre d'intervention pour retravailler l'ensemble de la place Molière en lien avec Bruno Huët, l'architecte du projet. L'esquisse a été travaillée avec une dimension végétale importante. Depuis la rue Maillé notamment, il y aura une perspective végétale.

L'espace central sera libre permettant de maintenir le marché bio le samedi et une grande perméabilité piétonne entre la station et les différentes résidences. Les parcours cycles ont également été travaillés pour qu'ils soient apaisés et sécurisés dans le même esprit que la ZAC Thiers-Boisnet. Il y aura soit des contre-sens cyclables pour les voies à sens unique, soit des pistes cyclables dans les autres cas.

Le quai Gambetta ne sera plus en double-sens de circulation. Aujourd'hui, au regard du trafic véhicules sur ce quai, il n'y a pas besoin d'avoir deux emplacements de véhicules sur la partie Molière. L'un des deux sera supprimé pour réaliser une double piste cyclable. Les vélos seront sécurisés en site propre pour aller jusqu'au pont des Arts-et-Métiers ou vers Saint-Serge.

Il s'agit encore du stade d'esquisse, il va falloir l'affiner pour rendre un projet définitif.

Depuis le mois de janvier, des fouilles archéologiques ont débuté sur la place. Elles dureront jusqu'à fin février. Ensuite, viendront les travaux relatifs au projet Tramway. Pour les services d'archéologie, l'important est de bien cartographier ce qui existait avant. Des fondations dont on avait déjà connaissance ont été découvertes, l'ancienne Poissonnerie et le Cirque-Théâtre. Les deux bâtiments étaient construits sur des remblais de la Maine donc a priori, il n'y aura pas de sujet archéologique plus ancien à découvrir.

**Jacques-Olivier Martin :** Il s'agit d'une présentation qui donne les grands schémas sur lesquels sont basés la réflexion. Pour toutes les personnes ayant travaillé sur ce projet ainsi que le Maire et ses équipes, il est apparu très clair que cette place allait devenir un lieu de croisement important dans la vie des Angevins.

Au niveau du quai Gambetta, il existe actuellement une voie de circulation qui permet d'accéder à la voie des berges et une autre qui permet de continuer vers la contre-allée du quai Gambetta. Avec le nouveau projet, la logique reste la même que pour le quartier. Il s'agit de sécuriser et apaiser afin que l'ensemble des mobilités (piéton, cycle, trottinette, voiture, etc.) puissent se croiser sans risque. La place sera ouverte, végétalisée, structurée mais avec des passages en diagonal dans l'ensemble des circuits qui pourront être utilisés par les piétons qui traversent la place et par les piétons qui vont prendre le tramway. Toutes les voies cyclables sont disposées autour de la place pour que les cyclistes puissent se diriger dans n'importe quelle direction en fonction de leur souhait.

L'emplacement central n'est pas végétalisé car le marché bio y restera. Cette place pourra aussi servir à des animations diverses et variées notamment pendant l'été ou pour les Accroche-Cœurs.

## Questions – réponses

**Est-il prévu que les feux de circulation du carrefour au niveau de la place Molière soient mis en marche un jour ?**

**Jacques-Olivier Martin :** Oui, il est prévu que ces feux fonctionnent au moment de la mise en service du tramway. De plus, les feux qui sont de l'autre côté de l'Esplanade Cœur de Maine n'ont pas vocation pour le moment à être mis en fonction. Lorsqu'ils ne sont pas en service, les voitures arrivant de la voie des berges, du pont ou du mail de la Poissonnerie ainsi que les vélos et les piétons se retrouvent dans une situation où ils doivent faire attention aux uns et aux autres. Ne pas mettre en fonction les feux augmente l'attention des conducteurs qui ralentissent naturellement pour augmenter le degré de sécurité.

**Connaît-on les essences des futurs arbres plantés ?**

**Nathalie Amelot :** Non, pas pour le moment.

**La place Molière a-t-elle été identifiée comme faisant partie des « parcours topette » pour être un spot sport et santé ?**

**Jacques-Olivier Martin :** Il s'agit d'un point dont nous prenons connaissance et que nous allons vérifier.

## HALLES GOURMANDES

**Jacques-Olivier Martin :** Il n'y a encore pas si longtemps était situé à cet emplacement un immense parking remplacé dans son usage par le parking Fleur d'Eau les Halles, anciennement République, bien plus fréquenté qu'auparavant. Une guinguette éphémère s'était installée sur cet espace dans la perspective de réserver une emprise pour pouvoir y implanter des halles gourmandes.

**Olivier Réguer :** C'est une des pièces du projet de « retour vers la rivière » et du renforcement du cœur commerçant du centre-ville d'Angers. L'objectif de ces halles est de présenter un lieu, une offre de produits régionaux, locaux, angevins que l'on ne retrouve pas forcément ailleurs et de permettre la dégustation sur place de ces produits. C'est l'occasion de mettre en valeur tout le savoir-faire angevin. Pour la dégustation, une « cuisine des halles » pilotée par Pascal Favre d'Anne permettra d'accommoder les produits qui seront vendus sur place.

Bruno Huët est l'architecte retenu dans le cadre du concours lancé il y a quelques mois avec des esquisses qui ont été présentées dans la presse. C'est une structure qui se veut contemporaine, en bois avec une belle hauteur sous plafond.

La particularité d'Angers est de ne pas avoir de halles depuis plus de 20 ans. C'est un manque. L'implantation est intéressante car c'est un lieu de passage pour les voitures, les piétons, les cycles et qui va se dynamiser avec la proximité du tramway et cette nouvelle station qui permettra de rejoindre 3 endroits différents de la ville. C'est un lieu qui est aussi connecté à la rue Plantagenêt, qui est une des rues les plus intéressantes d'un point de vue commerçant à Angers.

Le stationnement sera composé d'un stationnement minute dans la rue qui passe devant l'Esplanade et du parking Fleur d'Eau les Halles. Depuis sa modernisation et sa réorganisation, ce parking est beaucoup plus occupé qu'avant.

Pour la mise en place de ces halles, un collège d'investisseurs a été constitué avec notamment ALTER et la Caisse des dépôts et consignations. L'animation et l'exploitation de halles ont été confiées au groupe Biltoki qui est un des spécialistes dans l'organisation de ce type de halles en France. Notamment exploitant d'un certain nombre de halles dans le sud-ouest dont une assez connue à Bordeaux, la halle de Bacalan.

Dépôt de permis : février 2021

Démarrage des travaux : fin 2021

Durée des travaux : 1 an

## Questions – réponses

**Comment vont être sélectionnés les commerçants dans les halles ? Au vu de la période actuelle (commerces fragilisés), avez-vous consulté les commerçants existants du quartier ?**

**Roch Brancour :** Un comité de sélection va être mis en place pour choisir les producteurs et commerçants qui travailleront dans ces halles. Il sera composé des investisseurs, du futur gestionnaire des halles et des trois chambres consulaires : Chambre des Commerces et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture. L'objectif est d'avoir un apport de commerces qui ne viennent pas concurrencer les commerces existants mais plutôt venir compléter l'offre existante. Nous espérons que ces commerces complémentaires permettront d'améliorer la fréquentation et l'attractivité des lieux. Nous ne souhaitons pas que Cœur de Maine soit seulement un espace que les personnes traversent mais un lieu où elles peuvent trouver de l'animation.

## RIVES VIVANTES – aménagements quais Gambetta et Félix-Faure

**Roch Brancour :** Ces aménagements sont envisagés dans le cadre d'un projet de réaménagement des rives de la Maine. Nous avons déjà fait évoluer les choses en transformant la voie des berges en passant d'une voirie autoroutière à une voirie aujourd'hui plus apaisée. Le projet Rives Vivantes porte sur un large périmètre allant du Pont de Segré à la Baumette et au Lac de Maine. Notre objectif est progressivement de retisser des liens entre la ville et la Maine. La rivière ne doit plus être vécue comme une sorte de frontière ou d'obstacle à franchir. C'est un élément à part entière de notre paysage urbain, de notre centre-ville au bord duquel on peut se promener, que l'on peut approcher. Nous avons imaginé plusieurs aménagements d'espaces en lien avec des acteurs qui connaissent très bien la Maine, qu'ils s'agissent de pêcheurs ou d'associations de protection de l'environnement.

**Olivier Régier :** Rives Vivantes est le chapitre Cœur de Maine qui 2 du projet Angers Cœur de Maine et des premiers espaces inaugurés en 2019 (Esplanade Cœur de Maine, parc Saint Serge). Parallèlement aux travaux, il y a eu un travail de concertation qui a été mené avec les acteurs de la rivière, les conseils de quartier, plusieurs associations. Ce travail de concertation a permis de dégager une centaine de propositions portant sur les activités à développer sur la rivière, en bord de rivière, les continuités douces ainsi que le développement de la biodiversité. Ce travail a été capitalisé et le Maire a retenu des actions prioritaires parmi lesquelles se trouvent le réaménagement des quais Gambetta et Félix-Faure.

Côté ville, il y a cette idée de piste cyclable bidirectionnelle. De l'autre côté de la voie des berges, la question est de savoir comment assurer une continuité haute pour les piétons et les cycles qui permettra de rejoindre l'Esplanade Cœur de Maine à Saint-Serge via le Pont Confluences. L'objectif est double : premièrement, améliorer la largeur de la continuité douce en partie haute. Deuxièmement, dans la partie basse, éviter l'accès à cette partie de rivière et faire en sorte que la nature y retrouve ses droits et que la biodiversité se développe en plein centre-ville d'Angers.

Un autre projet est d'aménager des pontons qui permettront à des navettes fluviales, des bateaux promenade d'accoster et de rejoindre directement le centre-ville et les halles gourmandes.

Si on remonte la rivière, on se trouve au niveau du quai Félix-Faure et du pont de la Haute-Chaine. Le sujet est pratiquement identique. L'objectif est de créer une continuité pour les piétons et les vélos menant vers les magnifiques berges de Saint-Serge qui permettent une autre continuité vers les berges de la Sarthe et le Pont de Segré. C'est aussi de renaturer autant que possible. Ce quai a également une fonction portuaire que nous souhaitons conserver ; c'est le seul quai Rive Gauche qui permet de monter et descendre les bateaux.

Une concertation va être menée sur la question des quais Gambetta et Félix-Faure ainsi que sur le secteur de la Promenade de reculée et du quai Ligny. Nous aurons l'occasion de vous solliciter avec le Maire et son équipe dans le courant du printemps pour travailler sur ces sujets-là.



## Questions – réponses

### **L'accessibilité des personnes à mobilité réduite sera-t-elle possible en partie basse des quais ?**

**Olivier Réguer :** Sur le secteur des quais Gambetta et Félix-Faure, il s'agit plutôt de réaliser une continuité haute et de réserver le bas de la rive à la nature. Cependant, la question de l'accessibilité va se poser au niveau de la cale Ligny, proche de l'Esplanade Cœur de Maine. Il est prévu d'aménager un système de rampe pour les personnes à mobilité réduite qui pourront descendre vers la cale.

### **Des navettes fluviales sont-elles prévues depuis Saint-Serge jusqu'à la cale de la Savate ?**

**Roch Brancour :** Ce n'est pas d'actualité mais c'est une idée à retenir. Pour qu'il y ait des navettes fluviales un jour, il faut d'abord que les espaces d'accès à la rivière soient aménagés. C'est l'objet de ce projet. Il est clair que nous réfléchissons à la manière de renouer avec la Maine qui fait partie intégrante de notre ville et de remettre de la vie sur ce fleuve, une vie respectueuse de la biodiversité.

### **Les travaux vont-ils réduire les risques d'inondation future ? (Cf. crues de 1910, 1995)**

**Olivier Réguer :** Toutes les interventions réalisées en bord de rivière prennent en compte ce risque. Le plan de prévention des inondations régit la préparation de toutes nos études. Un des principes consiste à éviter tout remblai à proximité de la rivière et autant que possible, creuser et libérer de la place au profit de la rivière. C'est ce qui a été fait à Saint-Serge, avec la création du parc de plus de 5 hectares en bassins pour les crues de la Maine.

*Pour rappel, une permanence sans rendez-vous du Maire Christophe Béchu se tiendra le 20 février. Marina Paillocher, adjointe chargée du quartier centre-ville et Jacques-Olivier Martin, adjoint chargé de la voirie, des travaux et des bâtiments seront à votre disposition lors d'une autre permanence pour approfondir certains points plus précis liés à votre quartier. La date et le lieu sont encore à définir.*

*Nous restons également à votre disposition à la Maison des projets située au 7 rue Plantagenêt, lieu dans lequel vous pouvez découvrir les plans des projets d'aménagement sur le quartier et faire remonter vos commentaires. Notre objectif est de vous partager la manière dont nous faisons avancer nos projets et de recueillir votre contribution pour les améliorer en permanence. Merci de votre attention.*